

# LE DELEGUE

## *du personnel*

7<sup>e</sup> ANNEE. — MENSUEL.Rédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10<sup>e</sup>)

## POUR SUIVRE ET DÉVELOPPER LA LUTTE

**F**ÉLICITONS tous les délégués qui, dans la grande bataille qui est engagée et se poursuit maintenant, ont travaillé aux côtés d'autres militants, avec ardeur et enthousiasme, au rassemblement des travailleurs de toutes opinions et des républicains pour la défense des libertés, de la République.

La C.G.T. qui, dès la première heure, vous a appelés à la riposte de masse, a fait son devoir et elle a été écoutée largement.

Rien ne pourra effacer le fait que des millions de travailleurs, à son appel et à celui d'autres organisations démocratiques, se sont dressés avec courage et enthousiasme pour défendre la liberté si chère et nécessaire afin de mener les autres combats pour le pain et la paix.

Sans l'attitude des dirigeants nationaux de F.O. et de la C.F.T.C. refusant l'unité d'action avec la C.G.T., sans l'attitude de ceux qui ont empêché l'unité des forces républicaines, le mouvement aurait été plus puissant, il aurait pu mettre en échec la prise du pouvoir par De Gaulle.

Mais grâce à l'action menée, la classe ouvrière connaît mieux sa force puissante et ses possibilités d'union. Elle est capable d'engager d'autres batailles qui la mèneront à la victoire.

Aussi la lutte se poursuit.

Au moment où De Gaulle affirme sa volonté de s'opposer aux aspirations nationales du peuple algérien, risquant de nous entraîner plus avant dans la guerre ; au moment où, après son refus de garantir les conquêtes sociales des travailleurs, Pinay, son ministre des Finances, nous annonce de nouveaux impôts, la hausse des prix et l'opposition aux revendications ouvrières. Au moment où, après avoir frustré le peuple de la souveraineté nationale, De Gaulle, d'un navire de guerre, demande que le mouvement fasciste d'Alger s'étende à la France, il importe que chacun œuvre avec une grande volonté au développement de l'union indispensable pour défendre pied à pied chaque liberté et droit acquis.

En élisant démocratiquement des comités de défense de la République, dans chaque entreprise, les travailleurs étendront leur union, aux côtés de tous les Républicains et feront de la France une citadelle imprenable au fascisme.

En établissant sur chaque lieu de travail les revendications mises au point avec les syndiqués, les travailleurs et les autres organisations, il sera possible de résister efficacement à toute tentative patronale et gouvernementale de réaliser de nouvelles amputations au pouvoir d'achat.

En même temps, soucieux de l'intérêt national et fidèles à la cause du peuple, ils poursuivront sans relâche l'action pour la paix en Algérie.

C'est dans ces luttes, et sans attendre, que les travailleurs encore non syndiqués seront appelés à rejoindre les rangs de la C.G.T. contribuant à forger les armes de la victoire.

**M. CAILLE,**  
Secrétaire de la C.G.T.



Le 28 mai, le peuple de Paris a affirmé avec force sa volonté de défendre la République.

# 3 SEMAINES DE LUTTE ARDENTE POUR LES LIBERTÉS ET LA RÉPUBLIQUE

Des millions de travailleurs se sont dressés pour défendre les libertés et la République, bousculant sur le lieu du travail les barrières dressées pour entraver leur unité.

Cette levée est le gage certain que la classe ouvrière saura surmonter toutes les difficultés placées sur son chemin, rassembler toutes ses forces, jouer un rôle capital dans l'union des républicains, condition de la victoire.

Partout le point devra être fait sur les résultats enregistrés car il importe d'avoir une juste appréciation de l'ampleur de la lutte menée, de l'union déjà réalisée. Ainsi seront mieux appréciées toutes les possibilités existantes dans la nécessaire lutte de tous les instants pour défendre chaque liberté et chaque droit acquis, pour vaincre le fascisme.

Les trois semaines de lutte vécues sont le meilleur garant de l'avenir. Que montrent-elles ?...

Dans les heures mêmes qui suivirent l'annonce de la sédition d'Alger, les travailleurs de nombre d'entreprises comme Caïl à Denain, Fives-Lille, les Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire, les Aciéries de Saint-Etienne, Alsthom de Tarbes, les dockers de Boulogne et de Dunkerque, etc., cessaient le travail pour s'opposer au complot fasciste.

Dès lors le mouvement ne cessa de croître dans les diverses corporations comme la métallurgie, le bâtiment, les mines, l'E.D.F., les cheminots, les dockers, les transports, industries chimiques, services publics, P.T.T., papier-carton, alimentation, etc., se propageant chez les employés, dans la fonction publique et autres.

## DES ETAPES IMPORTANTES

### Le 16 mai...

Les décisions des organisations syndicales C.G.T. des Services Publics et du Bâtiment parisien qui firent de cette journée un mouvement important entraînant 60.000 travailleurs du bâtiment et plusieurs dizaines de milliers d'autres dans les Services publics.

### Le 19 mai...

Les unions départementales de Seine et Seine-et-Oise organisent la riposte entraînant plusieurs centaines de milliers de travailleurs dans la bataille, dont ceux des métro-bus stoppés dans leur totalité. Cette riposte a eu une grande répercussion sur le développement ultérieur de l'action.

### Les 27 et 28 mai...

Le développement de l'action aboutissait au cours de ces deux journées à entraîner des millions de travailleurs et de républicains affirmant au cours de grèves, meetings et manifestations leur volonté de barrer la route à la dictature.

### Le 30 mai...

200.000 enseignants font grève pour la défense de la République.



En plus de la Région Parisienne, de nombreuses régions peuvent être citées pour leur grande combativité : le Nord avec ses 200.000 grévistes ; le Pas-de-Calais : 80.000 ; la région marseillaise : 70.000 ; la Loire : 50.000 ; la Seine-Maritime avec plus de 40.000 ; les régions de Bordeaux, Grenoble, Lyon avec des dizaines de milliers..., etc...

## DE PUISSANTES MANIFESTATIONS

A côté de la manifestation considérable de Paris du 28 mai qui marque une date importante sur le chemin du rassemblement des républicains, il faut citer celle de : Saint-Etienne avec 20.000 participants ; Firminy, 7.000 ; Roanne, 6.000 ; Rouen, 15.000 ; Le Havre, 20.000 ; Lens, 10.000 ; Boulogne, 8.000 ; Marseille, 15.000 ; Lyon, 30.000 ; Bordeaux, 10.000 ; Angers, 10.000 ; Grenoble, 10.000 ; Saint-Brieuc, 8.000 ; Lannion, 6.000 ; La Rochelle, 5.000 ; Saintes, 6.000 ; Lorient, 5.000 ; Rennes, 5.000 ; Montpellier, 8.000 ; Toulouse, 20.000 ; Alès, 5.000 ; Brest, 7.000 ; Valence, 4.000 ; Narbonne, 4.000 ; Nice, 10.000 ; Le Mans, 12.000 ; Amiens, 5.000 ; Montluçon, 6.000 ; Lille, 8.000, etc...

## L'UNITE

Les Unions départementales de la C.G.T. se retrouvent dans des comités créés dans 40 départements aux côtés d'organisations syndicales, démocratiques et politiques diverses.

Dans 12 départements, elles s'y retrouvent avec les U. D. Force Ouvrière ; dans 14 avec la C.F.T.C. ; dans 38 avec les organisations des enseignants autonomes.

Des comités très larges sont organisés dans 97 grandes et moyennes villes de province. Dans 41 d'entre eux, on trouve F.O. ; dans 37 la C.F.T.C. ; dans 80 la F.E.N.

A ceux-ci s'ajoutent les milliers de comités de vigilance républicaine constitués dans les entreprises, les villes de moindre importance et les villages.

## QUELQUES EXEMPLES

COTES-DU-NORD. — C.G.T., F.O., C.F.T.C., S.N.I., F.E.N., communistes, socialistes, radicaux, Ligue des droits de l'homme, U.F.F., etc...

HAUTE-GARONNE. — C.G.T., C.F.T.C., S.N.I., S.N.E.S., S.N.E.T., F.E.N., communistes, socialistes, radicaux, M.R.P., etc...

HAUTE-VIENNE. — C.G.T., S.N.I., S.N.E.S., S.N.E.T., U.G.F.F., F.E.N., communistes, socialistes, Ind., U.G.S., secrétaire du Parti Radical, Ligue des droits de l'homme, F.O.S.R., députés, A.R.A.C., A.N.A.C.R., etc...

CALVADOS. — Parmi les 17 organisations citons : C.G.T., F.O., C.F.T.C., S.N.I., communistes, socialistes, radicaux, étudiants communistes, Union des jeunes socialistes.

OISE. — Des militants socialistes, F.O., C.F.T.C., les organisations C.G.T., S.N.I., F.E.N., S.N.E.T., U.F.F., communistes, radicaux, U.G.S.

Maintenant que la majorité de l'Assemblée Nationale a abandonné les pouvoirs qu'elle détenait du Peuple, pour les remettre aux mains d'un Gouvernement de caractère personnel et dictatorial, celui de De Gaulle, il importe que la clarté se fasse sur la politique qu'il fait, qu'il entend faire, sur ce qu'il représente afin que, bannissant toute illusion, les travailleurs rassemblent leurs forces pour faire face aux périls qui les menacent et qu'ils rétablissent la République avec tous les démocrates.

# QUELLE EST LA VÉRITÉ ?

## 1° EST-IL POUR LA REPUBLIQUE ?

**NON !...** car la première décision qu'il a fait prendre a été d'enlever au Peuple tout pouvoir.

Le texte instituant les pleins pouvoirs, voté par une majorité à l'Assemblée Nationale, sous la menace de la violence, précise :

« Pendant une durée de 6 mois à dater de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement de la République..... »

« Prendra par décrets, dénommés ordonnances, les dispositions jugées nécessaires au redressement de la nation, qui pourront notamment abroger, modifier ou remplacer les dispositions législatives en vigueur. »

— De plus, De Gaulle peut prendre seul des décrets, sans son Gouvernement.

— Ainsi, plus de contrôle du Peuple par le moyen des députés.

— Quand il crie « Vive la République », ce n'est plus qu'une tragique farce, car il a détruit l'essentiel du contenu démocratique de la République.

— Soustelle à Alger crie « Vive la République ». Mais le peuple algérien, malgré la démagogie, vit écrasé, les mitraillettes braquées sur lui, sans aucun droit.

*La démocratie ne se protège pas contre ses ennemis en se faisant moins démocratique.*

*Au contraire.*

*C'est en s'appuyant sur les masses, en accordant davantage de pouvoir au peuple, en élargissant la démocratie et, du même coup, les pouvoirs de la représentation nationale, en faisant ainsi la politique favorable aux masses et exigée par elles que les problèmes du pays peuvent être réglés.*

— L'histoire nous a appris que lorsqu'on commence par détruire la représentation nationale et le pouvoir du peuple, c'est pour faire une politique contre le peuple et notamment contre les travailleurs : Ainsi ont fait Napoléon III et Pétain qui ont ensuite établi un régime de boue, de sang, de prévarication écrasant le Peuple.

*Le mot d'ordre de BOULANGER à l'autre siècle était « Révision de la Constitution ».*

*Celui de DE LA ROCQUE était « Révision de la Constitution ».*

*Celui de PÉTAÏN en 1940 était « Donnez-moi tous les pouvoirs pour la rénovation nationale ».*

*DE GAULLE se prétend « l'arbitre », bon républicain au-dessus des classes sociales, capable de rétablir la Paix en Algérie, car il serait au-dessus de la mêlée.*

— Chaque fois, comme De Gaulle, ils ont affirmé que c'était pour la « rénovation nationale ».

**La vérité, c'est que De Gaulle est au pouvoir pour faire la politique des capitalistes et colonialistes, contre le Peuple.**

*DE GAULLE déclare faire une politique neuve, mais il prend avec lui les hommes qui ont conduit le pays à la situation catastrophique actuelle : PINAY, Guy MOLLET, PFLIMLIN...*



## 2° PEUT-IL RETABLIR LA PAIX EN ALGERIE ?

**NON !...**

— Que propose-t-il aux Algériens ?

— D'être des Français. D'être intégrés à la France dans un régime dictatorial ou De Gaulle commanderait seul et où tous les autres n'auraient aucunement la parole.

Il leur propose l'égalité dans l'esclavage.

Il leur dit : « Vous êtes des Français à part égale »... « Finis les privilèges »... Pendant ce temps, on râflait les Algériens à Paris et les grands colons comme Borgeaud et Blachette poursuivaient, à l'abri de la dictature, leurs fructueuses opérations financières et l'accumulation de leurs gigantesques profits.

\*\*

— Aux discours de De Gaulle en Algérie, le F.L.N. répond : « La responsabilité de la poursuite de la guerre incombe entièrement à De Gaulle ».

Ferhat Abbas, porte-parole du F.L.N., déclare :

« Toutes les formules du colonialisme sont dépassées, il n'y a désormais place que pour le respect du droit des peuples à l'indépendance. »

Le Maroc affirme :

« De Gaulle a fermé la porte à une solution pacifique ».

La Tunisie, de son côté :

« Le 4 Juin, De Gaulle a adressé une nouvelle déclaration de guerre au peuple algérien ».

Il en est ainsi, car rien ne peut arrêter la marche à l'indépendance du Peuple algérien, qui veut vivre libre et entretenir des rapports d'égalité avec la France, comme la Tunisie et le Maroc.

Entraver ce mouvement, c'est aggraver la guerre. C'est ce que fait De Gaulle en reprenant des promesses vieilles de 25 ans.

Malgré toutes les affirmations sur la « fraternisation », la guerre se poursuit aussi meurtrière.

— Du 13 au 19 Mai, plus de 500 morts et plus de 1.000 blessés.

— Du 26 Mai au 1<sup>er</sup> Juin :  
715 Algériens tués,  
189 Algériens prisonniers,  
1.192 arrestations.

— On ne dit pas combien il y a de jeunes Français.

Maintenant, la guerre risque de s'étendre à la Tunisie et au Maroc. La preuve : Pendant que De Gaulle venait de parler à Alger le 4 Juin, un accrochage avait lieu à Remada entre les forces françaises et tunisiennes.

\*\*

**Or, qui paie la guerre et combien coûte-t-elle au peuple.**

— En 1957, la guerre d'Algérie a coûté plus de 800 milliards.

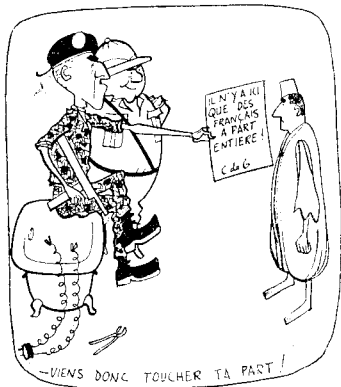
— En 1958, elle coûtera plus de 900 milliards.

— Monsieur Pinay, Ministre de De Gaulle et du grand patronat, annonce des impôts nouveaux pour faire face à la situation en Algérie.

— La classe ouvrière s'indigne devant ces dilapidations aux profits des colons et des ultras.

### 3° DE GAULLE EST-IL AU-DESSUS DES CLASSES ?

NON !... car il fait la politique de la pire réaction, du grand capital, des pires colonialistes.



— A-t-il désavoué les généraux et colonels félons, les factieux d'Alger qui se sont dressés contre la France ?... NON !

— Au contraire, il déclare en arrivant à Alger : « Ce qui a été fait ici a été bien fait ».

Il approuve l'œuvre de « pacification », celle des Lacoste et Cie.

Or, cette œuvre, c'est la torture, la guerre à outrance, la suppression de fait de tous les droits des Algériens, le règne de la terreur symbolisé par les paras armés jusqu'aux dents.

Les factieux qui, là-bas, règnent en maître, ont instauré le fascisme avec le parti unique à la Hitler, Mussolini, Franco.

Voilà ce qui enthousiasme De Gaulle. Voilà l'œuvre de rénovation nationale.

— Or, ce qui se fait en Algérie se fait pour le compte des colonialistes et le maintien de leurs privilèges.



— Pour maintenir le pouvoir des capitalistes en France, De Gaulle veut s'appuyer sur le mouvement fasciste d'Algérie pour en faire autant en France.

Du navire de guerre « De Grasse », ancré à Alger, il déclare le 4 Juin :

« Puisse ce mouvement, à partir d'ici, embraser la France « entière. J'aurai l'honneur d'en être le symbole et peut-être l'artisan. »

— Le lendemain à Bône il déclarait :

« Tout ce qui est à la tête du Pays et de l'Etat doit être « renouvelé ».

Et un certain Denis, secrétaire du Comité de salut public de l'Algérie, s'exprime en ces termes :

« Aujourd'hui, c'est seulement la première étape. Notre action « va continuer. Il reste des débris à balayer. Nous ferons « paraître tout le système et les hommes qui le représentent. »

Les factieux crient « Le système est pourri ». Ce qui est pourri, c'est la politique de misère et de guerre qui est menée depuis 11 ans que DE GAULLE veut aggraver.

Et Delbecque, lieutenant de De Gaulle, qui a organisé le fascisme à Alger, déclarait le 5 juin :

« Nous irons jusqu'au bout de ce que nous avons entrepris « le 13 Mai. Nous avons la prétention de vous fournir, mon « Général, les moyens d'assurer votre gouvernement de salut « public. »

Dans le même temps, encouragés par De Gaulle et sa camarilla, les fascistes s'organisent publiquement. Ils essaient de former des Comités de salut public.

Celui de Lyon qui vient de se déclarer, dans un appel typiquement fasciste, où foisonnent les slogans hitlériens d'autrefois, hurle à la mort contre le communisme, les syndicats, l'intelligence, la démocratie accusée de pourrissement. Il somme les maires de la région de proscrire « sans délai » l'affichage des opinions républicaines.

Les patrons essayent d'ailleurs d'en profiter pour tenter de licencier des militants de la C.G.T.

Les groupes fascistes, comme celui de chez Simca, tentent de faire la loi :

## LE FASCISME... LES TRAVAILLEURS SAVENT A QUOI S'EN TENIR

**Le fascisme : c'est la violence, la disparition des libertés, une exploitation plus grande pour l'ensemble des travailleurs.**

**L'exemple de chez SIMCA, à Poissy, est éloquent.**

**La direction, aidée par une équipe de nerfs, s'emploie à mettre au pas les travailleurs exténués par les cadences de travail.**

**Depuis les licenciements abusifs jusqu'aux provocations, en passant par le mouchardage et les agressions contre les militants et travailleurs, tout y est.**

**Ceux qui participent à cette sale besogne qui vise à entraver l'action des travailleurs pour leurs revendications ont été, ces derniers temps, les plus farouches et violents partisans de la venue de De Gaulle au pouvoir.**

**Cette référence à De Gaulle laisse présager ce qu'ils veulent instaurer dans le pays.**

**Déjà, non seulement ils s'en sont pris aux militants de la C.G.T., mais tout dernièrement un militant de syndicat autonome a été, lui aussi, agressé.**

**De tels faits soulèvent la réprobation de l'immense majorité des travailleurs. L'unité contre les fascistes se concrétise. Comme ailleurs, les factieux seront balayés grâce à la vigilance active de tous les travailleurs.**

Voilà ce qu'il en est du républicanisme de De Gaulle, le libéralisme ; il fait courir au peuple un grave péril.

**Ce péril impose à tous de s'organiser, de s'unir sans retard pour battre le fascisme.**

## 4° QU'ENTEND FAIRE DE GAULLE SUR LES PROBLEMES SOCIAUX ?

D'abord, lors du débat à l'Assemblée Nationale en vue de son investiture, il a refusé de garantir explicitement les droits, conquêtes et avantages sociaux conquis par la classe ouvrière depuis la libération nationale.

Depuis, son Ministre des Finances, le patron Pinay — collaborateur sous Pétain — a fait connaître ses premières intentions :

- Augmenter les impôts.
- Augmenter les prix.

## Voilà qui promet !...

### LA VERITE,

C'est que toute cette politique va dans le sens des exigences du grand patronat. En effet, le C.N.P.F. déclarait le 13 Mai dernier :

« La France a devant elle aujourd'hui la perspective d'une épreuve qui peut tourner à la catastrophe si on laisse aller les choses. La volonté de ne plus masquer la vérité et un effort courageux devrait permettre d'y faire face... »

« Les problèmes marginaux ne sont pas les plus faciles à résoudre. Dans l'immédiat, seule une politique « dure » peut permettre d'y parvenir.

« Celle que nous préconisons est effectivement dure. Elle est dans toute la mesure où elle exige qu'on place enfin le pays tout entier devant les réalités, qu'on les lui explique, au lieu de chercher constamment à les lui dissimuler à coup d'interventions artificielles, et qu'on lui demande de se soumettre aux disciplines indispensables. »

Voilà bien l'exigence du grand patronat pour que soit imposée une « politique dure » et les disciplines indispensables au peuple.

**Pendant ce temps, les grands capitalistes de la ville et de la campagne poursuivent leur accumulation vertigineuse de profits énormes.**

En 1957, plus de 700 milliards leur ont été accordés par les gouvernements en subventions, exonérations fiscales.

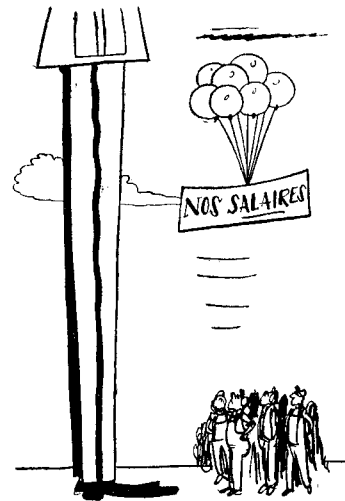
De plus, ils profitent de privilèges énormes en payant l'électricité et les transports à bas prix.

De tels privilèges capitalistes ont les plus graves conséquences pour les masses populaires sur qui elles pèsent.

Mais, de plus, les bénéfices déclarés en 1957 viennent jeter un jour cru sur les causes de la misère des masses populaires.

Voilà les bénéfices déclarés :

*PECHINEY en est à 2 milliards 370 millions en 1957 contre 1 milliard 930 millions en 1956 ;*  
*VALLOUREC (anciennement COUVROIL-MONT BARD-AULNOYE) à 1 milliard 40 millions contre 874 millions ;*  
*LES FORGES ET ACIERIES DU NORD ET DE L'EST à 1 milliard 130 millions contre 1 milliard 30 millions ;*  
*POLIET ET CHAUSSON à 473 millions contre 360 ;*  
*RHONE-POULENC à 2 milliards 680 millions contre 2 milliards 310 millions ;*  
*HUILE LESIEUR : 437 millions contre 347 ;*  
*LE CREDIT DU NORD : 774 millions contre 528 ;*  
*SIDELOR : 842 millions contre 437.*



Nous pourrions poursuivre de la sorte, mais il s'agit, on le constate immédiatement, d'un taux exceptionnellement élevé d'accroissement des bénéfices d'une année à l'autre. Encore faut-il y ajouter que, dans de nombreux cas, les amortissements effectués dépassent également, dans de fortes proportions, ceux de 1956.

Tous les bénéficiaires de ces prébendes, dilapidations, profits sont derrière De Gaulle. Ils font donner toute leur presse pour sauver tout cela, depuis « Paris-Journal », « Le Parisien Libéré » ou « Figaro », en passant par « L'Aurore », etc...

**De Gaulle est donc l'homme de la pire réaction, c'est lui qui dirige l'immense complot qui se développe.**

## 5° POURQUOI EST-IL L'HOMME DE CETTE HIDEUSE POLITIQUE ET DE LA PIRE REACTION ?

Pour y répondre, il faut connaître ses attaches avec le grand patronat et la grande bourgeoisie.

Jusqu'en 1953, au moment où il était à la tête du R.P.F., n'était-il pas alors à la disposition de ses amis qui l'entouraient dans son Conseil National, comme Alain Bozel, Président de Bozel Malétra, un des rois de l'électro-chimie avec Ugine et Péchiney ;

- Comme Pierre Lebon, Président de l'Union des Banques ;
- Comme Diethelm, Directeur de l'Urbaine-Vie ;

Comme Jean de la Chaumette, cousin et associé de Georges Villiers, actuel président du C.N.P.F., et nous en passons...

Plus proche de lui encore ; son frère, Pierre De Gaulle, est directeur d'une des plus puissantes banques parisiennes : l'Union Parisienne.

Son fils n'est-il pas marié avec une de Montalembert, de la famille de Wendel, et sa fille n'est-elle pas mariée avec un de Boissieux, de la famille Schneider.

Le Directeur du Cabinet de De Gaulle s'appelle M. Pompidou. Cet « homme désintéressé » est le représentant de la banque Rotschild chez Rateau à La Courneuve, et dans d'autres sociétés dont les ouvriers le connaissent bien pour son opposition aux revendications ouvrières.



Le Ministre de la Justice du Gouvernement de De Gaulle est Michel Debré. Ce dernier est administrateur de la Compagnie Industrielle pour l'Afrique Centrale (tiens... tiens...) et des immeubles de la Pépinière. Il est aussi le neveu de Jacques Debré.

Cet oncle administre une demi-douzaine de sociétés et préside la Compagnie Industrielle des Téléphones qui appartient, pour moitié, à la puissante Compagnie Générale d'Electricité (11 milliards 700 millions de capital ; 1 milliard 727.009.444 francs de bénéfices avoués en 1957).

Quand on y ajoute tous les généraux félons d'Alger, tous les fascistes anciens comme Tixier-Vignancour, ou nouveaux comme Biaggi, ceux du patron Pigozzi de chez Simca, le cortège de Bidault, poujadistes et autres, la clarté se fait davantage sur ce qu'est De Gaulle.

Un vieux proverbe dit : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. »

Ce qui précède classe De Gaulle et sa politique.

## 6° QUEL EST LE VÉRITABLE PROGRAMME SOCIAL DE DE GAULLE ?

D'abord, dans sa conférence de presse du 19 Mai, il a essayé de s'attribuer les réformes sociales accomplies au lendemain de la libération, en parlant du travail de SON gouvernement.

Ainsi, la sécurité sociale, la retraite des vieux travailleurs, les allocations familiales, œuvre de notre regretté Ambroise Croizat, si cher au cœur des travailleurs, seraient maintenant essentiellement l'œuvre de De Gaulle.

Quelle impudence !...

La vérité, c'est qu'au lendemain de la 2° guerre mondiale, il n'était plus possible pour lui et le grand patronat de refuser plus longtemps à la classe ouvrière les conquêtes sociales, elle qui avait joué un rôle considérable dans la lutte libératrice.

Mais la vérité c'est qu'au lendemain de la Libération, la classe ouvrière dut poursuivre sa lutte avec l'appui des ministres ouvriers au gouvernement pour imposer que les grandes réformes soient acquises.

Ce n'est pas De Gaulle qui a nationalisé l'Electricité et le Gaz. D'abord, il avait abandonné le gouvernement le 20 Janvier 1946, alors que la nationalisation de ce grand secteur a eu lieu le 8 Avril de la même année.

Ce n'est pas lui qui a nationalisé les mines. La décision à ce sujet date du 17 Mai 1946.

**Voilà donc De Gaulle pris en flagrant délit de mensonge.**

## LE PROGRAMME SOCIAL DE DE GAULLE C'EST « L'ASSOCIATION CAPITAL-TRAVAIL »

Il lui a donné une forme dans un projet de loi déposé à l'Assemblée Nationale le 17 Juillet 1951.

Le Comité fasciste dit de « salut public » de Lyon vient de réclamer l'instauration de ce système.

C'était le programme de La Rocque, Mussolini, Pétain, Franco, Hitler.

Que comporte-t-il ?

1° La suppression des comités d'entreprise (remplacés selon l'article 13 du projet, par des « conseils d'exploitation » dans lesquels le personnel n'aurait qu'une représentation égale à 1/8°).

2° La suppression des conventions collectives ;

3° La suppression des prud'hommes (article 14).

Quant à la tarte à la crème de « la participation aux bénéfices », contenue dans le même projet, elle prend toute sa signification quand on lit à l'article 8 :

« Le patron décide si l'on répartira ou non les bénéfices ».

Et puis toujours dans le même article :

« Le patron évalue à son gré les bénéfices ».

De plus, de Gaulle, à maintes reprises a déclaré : « L'autorité des chefs d'entreprise tant en ce qui concerne la direction qu'en ce qui concerne la gestion ne saurait être mise en cause. »

Que voilà un bon protecteur des patrons.

Le journal de De Gaulle ne disait-il pas le 3 Janvier 1952, sous le titre : « Ce qu'il y a de plus fécond dans l'association capital-travail » :



« Le patronat n'a rien à perdre en adoptant la nouvelle formule. Il y gagne, au contraire, même en cas de prospérité, car il s'agit en général de partager avec le personnel les gains réalisés grâce à un travail plus efficace. »

Voilà !... **Un cheval pour le patron,  
Une alouette pour l'ouvrier.**

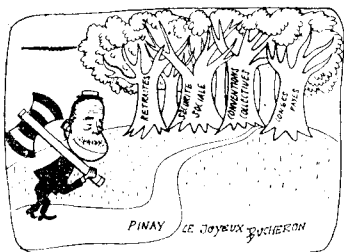
## De Gaulle est contre l'existence des syndicats

Ce n'est pas sa tentative de créer la confusion le 3 Juin en invitant la C.G.T. à « une conversation » qui y changera quelque chose.

Pour De Gaulle, il faut « les (syndicats) laver de la politique pour qu'elle cesse à la fin des fins... ».

« Il n'y a pas de raison — dit-il — que la Constitution comporte dans son texte la reconnaissance des organisations syndicales. »

De plus, il déclarait à propos de la « nécessité (selon lui) d'arracher les syndicats à ceux qui en abusent » : « Deux conditions sont nécessaires : l'élection libre au suffrage universel secret et la désignation d'hommes pris dans les professions, la profession de syndicaliste devant cesser d'exister. Quand les syndicats seront redevenus libres et professionnels, il restera que la liberté syndicale est un droit sacré. »



**Le dictateur veut donc tout régenter à sa convenance.**

**Mais cette menace pèse-t-elle seulement sur la C.G.T. ?**

NON !

Dans une conférence de presse en date du 18 Novembre 1948, il déclarait :

« En dehors des syndicats séparatistes (lire la C.G.T.), les syndicats offrent-ils aux ouvriers une atmosphère dans laquelle ils pourraient participer très largement et de tout cœur à la production française ? Certainement, non ! ».

*Voilà ce qui reste du paravent social de DE GAULLE. On ne peut manquer de rapprocher une telle opinion et de telles intentions, de ce que réalisa PETAIN en 1940 lorsqu'il dissout la C.G.T. et la C.F.T.C.*

De Gaulle, l'homme au service du grand capital, veut balayer les libertés, y compris les libertés syndicales, tout le « système », comme disent crûment ses lieutenants, pour poursuivre la guerre, la faire payer au Peuple, balayer les conquêtes sociales au profit des capitalistes.

## 7° QUE FAUT-IL FAIRE MAINTENANT ?

**Travailler hardiment, sans relâche, à la grande tâche de l'union pour l'action, pour défendre les libertés et la République, mettre à bas la dictature, défendre les conquêtes sociales, les revendications ouvrières, pour le rétablissement de la paix en Algérie.**

Il importe de rassembler tous les travailleurs de quelque opinion qu'ils soient dans la formation de Comités de défense de la République désignés démocratiquement, dont la tâche est de mener la lutte pour le rétablissement de la République, la défense

de chaque liberté menacée, de s'opposer à tout coup de force fasciste en quelque lieu que ce soit.

*Citons le bel exemple des 250 ouvriers de chez Vorington, au Bourget, qui, avertis que la police voulait s'emparer de tracts au syndicat des métaux de la localité, débrayèrent immédiatement et imposèrent le départ des policiers.*

*Celui des travailleurs de plusieurs centrales électriques imposant dans l'unité le départ des policiers venus investir les locaux des centrales.*

Voilà qui trace le chemin de la lutte pour la défense des libertés.

**Aucune tentative factieuse sans réponse immédiate de masse.**

De plus, les Comités de défense de la République ont un gros travail à réaliser pour rendre clair, par l'écrit ou la parole, la véritable situation actuelle, exprimer de façon soutenue la volonté des républicains de voir triompher la République et pour organiser l'action dans ce but.

*Après les luttes récentes, des patrons, qui montrent ainsi leur complicité avec DE GAULLE, tentent d'entraver le droit de grève.*

*Il convient de faire respecter partout le droit constitutionnel de grève et d'opposer à toute tentative patronale l'action de masse des travailleurs.*

**En même temps, les syndicats doivent organiser l'action pour le triomphe des revendications.**

Cela est plus que jamais nécessaire.

Le coût de la vie a augmenté de 32 % entre Mars 1958 et Janvier 1956.

Or, les salaires, et ce malgré la lutte des travailleurs, n'ont augmenté que de 19 %.

Les travailleurs se sont encore appauvris de plus de 10 %. Partout, il convient d'établir les cahiers de revendications avec les syndiqués, les travailleurs et les autres organisations.

LA C.G.T. RECLAME :

— L'augmentation des salaires, traitements, pensions et retraites ;

— La suppression des abattements de zone ;

— L'augmentation des prestations familiales.

Dans chaque entreprise sera réclamée la répercussion sur tous les salaires réels de la récente augmentation du S.M.I.G. (1<sup>er</sup> Juin).

**Que, sur chaque lieu de travail, se réalise l'unité entre tous pour le triomphe des revendications de toute nature des travailleurs.**

**Que, de chaque lieu de travail, parte l'exigence de la paix négociée en Algérie dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.**

## 8° IL RESTE UNE GRANDE TACHE A ACCOMPLIR.

La C.G.T., qui a mené la lutte dès le début pour la République, sans aucune hésitation, a vu son autorité grandir.

Il importe de la renforcer considérablement.

**Recruter en masse de nouveaux adhérents.**

**Renforcer les syndicats et sections syndicales existants - En créer d'autres où il n'y en a pas.**

**Créer de fortes unions locales là où il n'y en a pas.**

**Mettre à jour les cartes syndicales.**

Voilà une tâche impérative qui ne souffre pas de retard.

# QUESTIONS

# et Réponses

## ADHESION DES JEUNES TRAVAILLEURS AU SYNDICAT

**QUESTION.** — A partir de quel âge un jeune ouvrier ou apprenti peut-il adhérer à la C.G.T. ?

**REPONSE.** — L'article 6 du Livre III du Code du travail stipule :

« Les mineurs âgés de plus de seize ans peuvent adhérer aux syndicats, sauf opposition de leur père, mère ou tuteur. Ils ne peuvent participer à l'administration ou à la direction ».

Un jeune de plus de seize ans peut donc se syndiquer. L'autorisation paternelle n'est pas nécessaire, dès lors qu'il n'y a pas d'opposition déclarée.

## MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE

Les invalides qui, étant absolument incapables d'exercer une profession sont, en outre, dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie, sont classés dans la 3<sup>e</sup> catégorie.

Ces assurés ont droit, en plus de leur pension d'invalidité, à une majoration pour assistance d'une tierce personne de 279,608 francs par an (1).

Une décision de la Commission nationale d'invalidité vient de préciser que l'invalidé qui accomplit seul les actes ordinaires de la vie, bien que son état maladif paraisse le lui interdire, ne peut être classé en 3<sup>e</sup> catégorie (2).

Dans le cas d'espèce, il résultait d'une enquête sociale que l'assurée ayant une acuité visuelle nulle à gauche et de 1/20 à droite, circulait aux environs immédiats de son domicile sans être accompagnée, prenait ses repas, s'habillait et se déshabillait seule, s'occupait en grande partie seule de son intérieur. Elle ne se trouvait donc pas dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance, d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie (2) (3).

(1) Chiffre applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 1957. Arrêté du 18 avril 1957, J.O. du 20 avril 1957.

(2) Décision Commission nationale (n° 4620) B.J. FNOSS n° 52-1957 G. 3-AS.

(3) Sur les conditions d'attribution de la majoration pour tierce personne, on se reportera à la *Vie Ouvrière*, numéros 648 et 674 ou à *Servir*, numéro 147, prix 50 francs.

## PAYEMENT A L'ETRANGER DES PENSIONS D'INVALIDITE

La condition de résidence en France est exigée par le Code de la Sécurité Sociale uniquement pour l'octroi des pensions d'invalidité (1).

Une personne française ou étrangère qui vient résider à l'étranger ne perd pas le droit au maintien de la pension d'invalidité qui lui a été attribuée par la Sécurité Sociale en France.

Les Caisses de Sécurité Sociale ont diverses possibilités de faire effectuer les contrôles médicaux nécessaires, même dans le cas où le pays étranger n'a pas passé de convention de Sécurité Sociale avec la France (2).

(1) Art. 245.

(2) Lettre ministérielle du 12-7-1957, B.J. FNOSS, n° 33-1957, P5-AS.

LISEZ « LE PEUPLE »... qui fait le bilan de la lutte menée et trace les perspectives.

LISEZ ET FAITES LIRE « LA VIE OUVRIERE » qui mène un combat ardent pour la défense de la République.

## PEUT-ON DEMISSIONNER PENDANT LE PREAVIS D'UN MOIS ?

La loi du 19 février 1958 prévoit que désormais, en cas de licenciement, le délai de préavis ne peut pas être inférieur à un mois si le salarié a une ancienneté de service d'au moins six mois continus. (Voir « V.O. » n° 704).

Cette loi précise également que « lorsque l'employeur prend l'initiative du congé, il doit le signifier par lettre recommandée avec accusé de réception ».

Ce sont là deux obligations nouvelles à la charge de l'employeur, mais on ne peut pas en déduire qu'après la présentation de la lettre recommandée, le salarié licencié demeure lié à son employeur durant le préavis d'un mois sans pouvoir démissionner.

Au contraire, pendant le préavis d'un mois, le salarié licencié conserve à notre avis la faculté de pouvoir démissionner à tout moment et notamment s'il a trouvé un nouvel emploi, à condition d'observer néanmoins le préavis d'usage à l'égard de l'employeur.

Par exemple, si le préavis d'usage est de huit jours pour la démission d'un ouvrier et si celui-ci se trouve licencié avec son préavis légal d'un mois, il peut quitter son patron en cours de préavis en l'avertissant huit jours à l'avance, sans être tenu au versement d'une indemnité de brusque rupture.

La convention collective nationale de la confection, élaborée au moment de la discussion définitive de cette loi par l'Assemblée nationale, prévoit même des dispositions encore plus souples à l'égard du salarié licencié :

« Lorsqu'un salarié congédié trouve du travail avant l'expiration de sa période de préavis, il peut, sur demande écrite de sa part, quitter son emploi, l'employeur étant dégagé des obligations résultant du préavis restant à courir ». (Art. 21).

Bien que la lettre recommandée ne soit pas obligatoire légalement en cas de démission, le salarié a intérêt à l'utiliser pour éviter toute contestation (1).

(1) Voir à ce sujet l'étude parue dans « Servir » n° 156. Prix : 100 fr. Envoi dès réception du paiement en timbres-poste.

